



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le **30 JUIN 2020**
ID : 039-283900017-20200626-C2020_24-DE

Membres en exercice : 16
Présents : 13
Procurations : 0
Nombre de votants : 13
Votes pour : 13
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26/05/2020

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2020

Délibération n° C 2020- 24

CIS LE LIZON et NOZEROY : approbation des APD (avant-projet définitif)

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Marie-Christine DALLOZ ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Jean-Charles GROSDIDIER, Claude PILLOUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur L'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction/ réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2019-9 du 19 mars 2019 relative au programme pluriannuel de construction /réhabilitation de CIS : validation de la construction du CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du CIS LE LIZON ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2019-25 du 26 juin 2019 relative à la subvention d'investissement du Département pour la construction de deux nouvelles casernes : LE LIZON et PLATEAU DE NOZEROY ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 23 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du Jura du 23 juin 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Par délibération n° C 2019-9 du 19 mars 2019, le conseil d'administration a validé la réalisation de la construction du CIS LE LIZON et de celui de PLATEAU DE NOZEROY. L'enveloppe financière de chacune des opérations s'élève à 593 000 € HT toutes dépenses confondues dont 515 000 € affectés aux travaux. Le financement se répartit à parts égales entre le SDIS et les communes défendues en 1^{er} appel.

Le programme technique est identique pour les deux projets qui bénéficient de la même équipe de maîtrise d'œuvre.

L'esquisse présentée lors des COPIL du 20 mai 2020 faisant consensus, sur proposition de la maîtrise d'œuvre validée par chacun des COPIL, il a été convenu de fusionner les missions APS et APD. Ainsi, l'APD, identique pour les deux projets, a reçu un avis favorable des COPIL le 17 juin 2020 permettant d'inscrire sa validation à l'ordre du jour de la présente séance.

Les délégations consenties par le CASDIS à son Président et au Bureau, attribuent la validation des avant-projets détaillés au bureau. Néanmoins, compte tenu du calendrier prévisionnel des réunions de bureau, j'ai souhaité que la validation des APD puisse intervenir rapidement afin de prévoir dès septembre la consultation des entreprises.

Présentation de l'avant-projet détaillé

Les orientations et arbitrages décidés en réunions de travail du COPIL conduisent à la présentation d'un APD présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- structure en portique bois, bardage bacs acier,
- finition intérieure en OSB, cloison en briques, sol en béton quartzé sur l'ensemble du bâtiment
- surface des aires de stationnement et de l'aire de manœuvre répondant au strict besoin du CIS,
- surface totale couverte de 401,28 m² (conforme au programme),
- mode de chauffage gaz propane et ventilation simple flux.

Les éléments financiers : le coût des travaux est évalué à 514 540 € HT, sous réserve des résultats des études géotechniques.

En outre, les COPIL proposent de maintenir au DCE l'inscription de plusieurs options sachant que le choix de réalisation interviendra lors de l'attribution des marchés de travaux selon la marge financière disponible :

- fourniture et pose d'un escalier et garde-corps en bois permettant l'accès à l'étage, sur une plateforme disponible au-dessus de la zone administrative et vestiaires : 6 500 € HT
- pose d'un platelage bois sur le sol des combles : 4 000 € HT
- aire de lavage : 6 000 € HT

Les plans et le coût des travaux par lot sont présentés dans les documents joints.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider les avant-projets détaillés relatifs à la construction des CIS LE LIZON et PLATEAU DE NOZEROY dont le coût des travaux est évalué à 514 540 € HT par projet, sur la base des éléments techniques joints ; et de maintenir au DCE les options mentionnées dans le rapport de présentation.

DECISION N° C 2020-24 DU 26 JUIN 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide les avant-projets détaillés relatifs à la construction des CIS LE LIZON et PLATEAU DE NOZEROY dont le coût des travaux est évalué à 514 540 € HT par projet, sur la base des éléments techniques joints ; et maintient au DCE les options mentionnées dans le rapport de présentation.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **30 JUIN 2020**
Affiché le **30 JUIN 2020**
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2020

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT